

## **MAIRIE DE PONT D'OUILLY**

### **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014**

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire

à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON – Maryvonne GRAINDORGE – Gilles MAUDUIT  
Maire-adjoints – Christiane HUREL – Dominique SABRUN – Eric MARAIS – Lydia RIGOT –  
Chantal MARIE – Franck DUMAY – Sylvie RAIRIE – Vincent MEYER – Sylvie HELIE –  
Cassandra MAGUERITE

Absent excusé : Christophe LE GALL

Mme GRAINDORGE Maryvonne a été élue secrétaire.

#### **Lotissement de la Valette**

Le projet de lotissement est présenté au conseil sous sa phase définitive. Dès à présent, une réflexion est en cours pour nommer la rue qui va desservir les 14 parcelles

#### **Règlement du Lotissement**

Le conseil municipal approuve le règlement du lotissement de La Valette tel qu'il est défini par le Cabinet CAVOIT et il sera applicable pour 10 ans

#### **Financement du Lotissement**

Afin de financer le 1ère phase du lotissement, il apparaît nécessaire de recourir à un emprunt de 150 000 €.

Le financement de la 2ème phase sera étudié avec précision lors de son exécution et en fonction des ventes déjà enregistrées. Toutefois il convient d'envisager dès maintenant la possibilité d'emprunter 100 000 €.

Le Maire est chargé de contacter tous les organismes prêteurs et autorisé à signer les documents relatifs à cette affaire.

#### **Compte rendu - Commission Tourisme – Camping – Commerces**

##### **Camping :**

La commission propose la mise en place de mobiles-homes ou chalets.

La municipalité s'était déjà intéressée à ce projet qui n'a pu aboutir et plusieurs particuliers sont actuellement demandeurs. Plusieurs impératifs s'imposent à ces installations : création de plates formes ainsi que le drainage, la mise en place d'une pompe de relevage, assainissement et création des réseaux eau et électricité. Des devis et un plan de financement seront mis à l'étude

##### **Gardiennage :**

La personne en poste est appréciée de tous, mais un local serait plus adapté à l'intérieur du camping pour servir à la réception et peut être assujetti d'un logement sur place pendant les mois de juillet et août

##### **Containers Poubelles – Verres – Papiers et Plastiques :**

Ces containers ne sont pas réservés aux campeurs mais leurs visions et les nuisances sonores sont gênantes à l'entrée du camping. La commission propose de les déplacer

##### **Parc Municipal :**

La commission rappelle que l'accès du parc n'est pas autorisé aux engins à moteur type mobylette et demande la modification des entrées

### Jeux :

Le toboggan est cassé et les différents jeux sont victimes de dégradations. La commission souhaiterait prévoir un renouvellement

### Terrains de Tennis :

La commission propose de fermer les cours et de voir avec le gardien de camping pour la remise des clés au moment des locations

### Commerces :

Rue de Bretagne, le stationnement longue durée des riverains empêche l'arrêt des clients, les commerçants souhaiteraient « quelques places à durée limitée »

### **Reconstruction de l'abri du Tir à l'Arc**

Suite au sinistre du 23 décembre au cours duquel le bâtiment tir à l'arc a été détruit et la prise en charge par l'assurance de sa reconstruction, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à commander les matériaux nécessaires pour un montant HT de 4197,97 € et la reconstruction par M. MACE pour un montant de 1295 €.

Le Conseil Municipal demande l'inscription de la somme de 6 333 € en investissement et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **70ème Anniversaire**

Le Maire est autorisé à signer la convention avec la CDC du Pays de Falaise pour la pose de panneaux promenade Alain THOMAS

### **Achat Caravane**

Afin de loger le gardien de camping sur place en juillet et août, le Conseil Municipal autorise l'achat d'une caravane pour un montant de 500 €.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cet achat.

### **Questions Diverses**

Logement des écoles : rappel au locataire pour l'entretien des haies et pelouses

Arclais : demande d'un particulier pour statuer au défaut de l'entretien d'une haie, ce courrier est non recevable car du domaine privé

Sanitaires publics une fuite d'eau s'est produite dans le bâtiment situé à l'angle du pont et la réfection des peintures serait nécessaire

Terrains de boules suite à la demande de l' A.S.P.O il a été procédé à l'achat de matériel d'éclairage en remplacement du point lumineux en panne et la mise en place d'un 2ème poste d'éclairage

Borne électrique Dans le cadre de l'étude effectuée par le SDEC pour l'aménagement de bornes électriques destinées à la charge rapide des véhicules, le Conseil Municipal se porte candidat à cette opération sachant qu'une participation de la commune pourrait atteindre 2 000 à 3 000 € sur un montant de 13 000 €